

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23691**

Intitulé

Directeur(trice) de la collecte de fonds et du mécénat

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Association française des fundraisers (AFF) Directrice

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312p Gestion des échanges commerciaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de la certification pour assurer ses responsabilités doit mener à bien les quatre activités principales suivantes :

1. La définition de la stratégie de collecte de fonds et de mécénat. En traduisant la stratégie globale de son organisation (orientations et choix stratégiques de développement) en stratégie de collecte de fonds ; définir les objectifs globaux de collecte, le plan de développement à court, moyen et long terme.
2. La mise en œuvre du plan d'action. En définissant et mettant en place des outils de reporting et indicateurs de performance visant à piloter la stratégie. En contrôlant le bon avancement du travail et des objectifs et en les réorientant si nécessaire. En suivant les indicateurs d'avancement, de dépenses et de recettes (dons), en reportant et expliquant les résultats à la Direction Générale et au Conseil d'Administration. En veillant à la bonne allocation des moyens, dans le respect des engagements budgétaires.
3. La prospection et la réalisation de rendez-vous d'argumentation auprès de donateurs et/ou d'entreprises mécènes. En préparant et définissant les rendez-vous nécessaires à la collecte de fonds. En définissant les bons objectifs et indicateurs de succès. En analysant les rendez-vous effectués et en proposant les plans d'action et suivis adaptés au contexte.
4. Le management de l'équipe dédiée à la collecte de fonds. En soutenant le travail de l'équipe par un apport stratégique et méthodologique, en encourageant les innovations, en favorisant les échanges et l'esprit d'équipe, en gérant certains aspects de gestion des ressources humaines (recrutement, entretien annuel, relations avec la direction des ressources humaines). En contribuant à la montée en compétence de ses équipes, par l'information et la formation.

Les capacités attestées :

Concevoir un plan d'actions

Analyser la structure (association, fondation, structure d'intérêt général)

Définir le plan d'actions

Présenter le plan d'actions aux parties prenantes

Mettre en œuvre le plan d'actions

Piloter le plan d'action

Analyser les résultats

Effectuer un reporting

Prospecter et négocier

Prospecter

Convaincre

Fidéliser

Manager l'équipe dédiée à la collecte de fonds et au mécénat

Définir les objectifs

Accompagner l'avancement du travail

Gérer les ressources humaines

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les métiers de collecte de fonds s'exercent dans des organisations d'intérêt général principalement fondations et associations appartenant à différents secteurs d'activité. Des points communs unissent ces organisations :

- Elles sont habilitées à recevoir des dons des particuliers et des entreprises.
- Elles mettent en œuvre des activités de collecte de fonds et leur dédient un ou plusieurs postes.

Ces métiers s'exercent également au sein d'agences conseil spécialisées en collecte de fonds auprès desquelles les organisations peuvent externaliser tout ou partie de leurs activités de collecte.

Ainsi, le domaine de la collecte de fonds est aujourd'hui présent dans cinq grands secteurs principaux : la solidarité, la santé, l'environnement, la culture et l'enseignement supérieur et la recherche

Directeur ou Directrice de la collecte de fonds et du mécénat, Directeur ou Directrice du développement, Directeur ou Directrice du développement et des relations donateurs, Directeur ou Directrice de la collecte de fonds, Directeur ou Directrice de la communication et du développement, Directeur ou Directrice marketing en charge de la collecte de fonds, Responsable du fundraising.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1705 : Marketing

M1707 : Stratégie commerciale

Réglementation d'activités :

La collecte de fonds privés est réglementée (L. 1er juill. 1901, art 238 bis du Code général des impôts) mais le métier de Directeur ou Directrice de la collecte de fonds et du mécénat n'est pas un métier réglementé en tant que tel.

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

L'évaluation des candidats/tes à la certification est basée:

Sur des études de cas, des jeux de rôles et sur le Projet Stratégique de Fundraising (PSF) qui fait l'objet d'un travail par groupe de 3 tout au long de la formation. Le PSF fait l'objet d'une soutenance orale devant le jury de certification

Un/e tuteur/trice, membre de l'équipe des formateurs/trices accompagne un groupe tout au long de la formation.

La certification est composée de 4 blocs de compétences :

Concevoir un plan d'actions

Mettre en oeuvre le plan d'actions

Prospecter et négocier

Manager l'équipe dédiée à la collecte de fonds et au mécénat

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le(la) président(e) 2 membres responsables de la certification 6 professionnels(les) du métier 50% salariés/es - 50% employeurs/euses
En contrat de professionnalisation	X	Le(la) président(e) 2 membres responsables de la certification 6 professionnels(les) du métier 50% salariés/es - 50% employeurs/euses
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	Le(la) président(e) 2 membres responsables de la certification 6 professionnels(les) du métier 50% salariés/es - 50% employeurs/euses

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 25 juillet 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Directeur(trice) de la collecte de fonds et du mécénat" avec effet au 31 mars 2008, jusqu'au 25 juillet 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

promotion d'environ 16 certifiés par an

Autres sources d'information :

www.fundraisers.fr

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

Lieu(x) de certification :

AFF 6 rue de Londres 75009 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

AFF - 6 rue de Londres 75009 Paris

Mise à disposition de locaux par l'ESSEC Executive Education - CNIT - 92 053 - Paris La Défense - France

Historique de la certification :